

Image not found or type unknown



avocat qui se décharge d'une affaire aide juridictionnelle

Par **elmer**, le **22/01/2010** à **08:37**

Bonjour ,

J'aurais aimé savoir ce qui se passe lorsqu'un avocat décide de se décharger d'une affaire qui lui était confiée dans le cadre de l'aide juridictionnelle pour une affaire civile.

J'ai été dans l'obligation de confier l'affaire à un autre avocat et celui-ci m'explique qu'il attend de savoir si son prédécesseur accepte de partager l'aide juridictionnelle avec lui , que si ce n'est pas le cas , je devrai régler les honoraires de ma poche.

Quelle est la démarche à suivre en sachant que pour l'instant je n'ai fait que cette demande auprès de mon nouvel avocat et que le premier a refusé un recommandé que je lui adressais.

Merci infiniment pour vos réponse , c'est assez urgent.

Par **elmer**, le **24/01/2010** à **09:01**

Je fais "remonter" ce message , c'est assez urgent.

Merci.

Par **jeetendra**, le **24/01/2010** à **10:07**

ORDRE DES AVOCATS

DU BARREAU DE MOULINS

Palais de Justice

20 Rue de Paris - 03000 MOULINS

Tél. 04 70 46 01 65

Bonjour, prenez contact avec l'Ordre des Avocats à Moulins, ils vous renseigneront efficacement à ce sujet, bon dimanche à vous.